



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
31 mars 2009  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle 2009**

8-10 juin 2009

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Projet de descriptif de programme de pays\*\*

#### Turkménistan

#### *Résumé*

Le projet de descriptif de programme de pays (CPD) relatif au Turkménistan est présenté au Conseil d'administration pour examen et commentaire. Le conseil est invité à approuver le budget indicatif global de 5 058 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles et un montant de 7 160 000 dollars à prélever sur d'autres ressources sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2010 à 2015.

---

\* E/ICEF/2009/8.

\*\* Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et placé sur le site Internet de l'UNICEF ainsi que les résultats matriciels au plus tard six semaines après la discussion du CPD à la session annuelle du Conseil d'administration. Le CPD révisé sera alors présenté au Conseil d'administration pour approbation à la deuxième session ordinaire de 2009. (E/ICEF/2000/P/L.27).



**Données de base\*****(Pour 2007, sauf indication contraire)**

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans) . . . . .	1.8
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .	50
Insuffisance pondérale (% modérée et sévère) (2005) . . . . .	8
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes 2002) . . . . .	14 <sup>a</sup>
Taux d'inscription dans l'enseignement primaire (% masculin/féminin) (2006) . . . . .	99/99 <sup>b</sup>
Taux de survie à la dernière année d'études primaires (% 2000) . . . . .	100 <sup>b</sup>
Accès à l'eau plus salubre (%) . . . . .	c
Utilisation d'installations sanitaires adéquates (%)	c
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (% 15-49)	<0.1
Enfants qui travaillent (% , mineurs âgés de 5 à 14 ans)	—
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	d
Enfants d'un an ayant reçu les trois doses de vaccins associés (%)	98
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (%)	99

\* Des données plus complètes de pays sur les enfants et les femmes sont disponibles sur le site [www.unicef.org](http://www.unicef.org)

<sup>a</sup> Le chiffre est une estimation de 2005 développée par L'OMS/UNICEF/FNUAP et la Banque mondiale ajustée en cas d'information erronée ou de mauvaise classification de mortalité maternelle est de 130 pour 100 000 naissances vivantes.

<sup>b</sup> Données d'enquêtes

<sup>c</sup> Les données pour les indicateurs de l'eau et de l'assainissement sont 71 % et 99 % respectivement : MICS données 2006

<sup>d</sup> Classifié comme revenu moyen plus bas (936 \$ à 3 705 \$). La méthode PPP de la Banque mondiale montre que le GNI par tête à 4 305 \$. Les données officielles montrent la croissance GDP est à 11 6 % en 2007 et 10 5 % en 2008.

**La situation des enfants et des femmes**

1. Le Turkménistan qui est situé en Asie centrale est devenu indépendant en octobre 1991. Le pays est connu pour ses vastes réserves de gaz naturel. Il est signataire de sept des huit conventions principales des droits de l'homme et a ratifié la Convention sur les droits de l'enfant et ses Protocoles additionnels ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En vertu de son engagement renouvelé de mettre en œuvre les conventions relatives aux droits de l'homme, particulièrement les droits des enfants, le Gouvernement a créé une Commission interministérielle pour contrôler la conformité des lois nationales aux instruments internationaux. L'initiative du gouvernement d'introduire des réformes a eu pour effet d'augmenter graduellement le niveau de vie de la population, de développer la démocratisation et le renforcement des capacités nationales à répondre au changement rapide de l'environnement global. Le climat de changement qui en a résulté offre des possibilités pour un programme de coopération plus énergique.

2. La diversification économique étant dans sa phase initiale, le développement s'appuie pour une très grande part sur la hausse des exportations de l'énergie qui contribue à l'augmentation du produit national brut à une moyenne annuelle de

18.6 % en 2000. Cette forte croissance a permis d'allouer des ressources financières supplémentaires au secteur social, et de refléter ainsi l'engagement du gouvernement à atteindre les groupes vulnérables et à accélérer le développement social. Les tendances démographiques montrent que le ratio de dépendance de la population s'est amélioré (indicateur de la portion de la population qui dépend de ceux qui ont l'âge de travailler). L'engagement à continuer le versement des allocations de protection sociale aura une importance considérable en cas de baisse de revenus consécutive au ralentissement économique global actuel.

3. Ayant atteint des résultats significatifs, l'économie est sur la voie de réaliser la plupart des objectifs du Millénaire du développement d'ici 2015. Un de ces résultats est que la mortalité des enfants de moins de 5 ans est passée de 94 à 50 pour 1000 naissances vivantes entre 2000 et 2007. Ce succès montre la nécessité de concentrer son attention sur la réduction de la mortalité infantile qui contribue pour un tiers au total des décès des enfants et d'accélérer les progrès pour réduire la malnutrition qui est passée de 12 % en 2000 à 8 % en 2005. L'objectif de l'immunisation totale du monde rural est déjà atteint. Pour atteindre les objectifs du Millénaire, il faudra également améliorer les politiques de santé, les méthodes d'accouchement, maîtriser les normes de soins aux enfants (de zéro à trois ans) et améliorer les pratiques du personnel soignant. La différence entre les estimations du gouvernement concernant le ratio de mortalité maternelle – 14 pour 100 000 naissances vivantes – et les estimations de l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque mondiale – 130 pour 100 000 naissances vivantes – méritent une analyse plus poussée.

4. Les objectifs du Millénaire du développement dans le secteur de l'éducation ont été atteints, y compris la parité complète entre les sexes. Le gouvernement a fait de l'éducation une priorité nationale et a mis en œuvre des réformes qui accordent une attention spéciale à la qualité de l'éducation et à l'amélioration du système pour le rendre plus proche des enfants. Une étude de base sur la petite enfance en matière d'éducation effectuée en 2007 a montré que l'accès à une éducation pré scolaire de qualité (groupe de 4 à 7 ans) constitue un domaine important qui devra à l'avenir mériter toute l'attention et faire l'objet d'investissements.

5. En ce qui concerne les droits des enfants, les observations finales du Comité des droits de l'enfant en juin 2006 soulignent la nécessité d'une mise en œuvre plus complète de la Convention sur les droits de l'enfant par le développement d'un Plan national et une mise à jour régulière des bases de données, notamment sur les questions de la protection de l'enfant. Un examen de la législation relative à l'enfant en 2007 a montré qu'il y avait un certain nombre d'écarts entre la législation nationale et les normes internationales. Le décret présidentiel qui a interdit le travail des enfants en 2005 a été complété par la nomination en 2008 d'un Procureur général chargé d'assurer l'interdiction du travail des enfants. Réformer la justice juvénile et la mettre en conformité avec les normes internationales constitue une priorité pour le gouvernement.

6. L'adoption d'une loi en 2008 garantissant des droits égaux aux femmes a ouvert la voie à des opportunités économiques et sociales plus intéressantes pour les femmes. Ces opportunités pourraient entraîner des effets positifs sur la croissance des enfants et le développement. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a noté que des efforts seraient nécessaires pour améliorer la disponibilité des données sur la situation des femmes.

7. Bien que le taux d'infection au VIH-SIDA au Turkménistan soit assez bas, plusieurs facteurs font peser une menace d'augmentation substantielle : utilisation des méthodes d'injection de drogues, comportement des jeunes et manque d'information sur le VIH-SIDA parmi les adolescents. Le Comité des droits de l'enfant a estimé qu'il est nécessaire d'attirer l'attention sur cette pandémie parmi les garçons et les filles en organisant des campagnes d'information et en mettant en œuvre des programmes avec des ressources financières adéquates.

8. En septembre 2008, le Turkménistan a adopté une nouvelle constitution qui contient plusieurs dispositions pour renforcer les administrations autonomes locales au niveau des *velayat* (province) et *gengeshi* (village). L'UNICEF et le PNUD travaillent de concert pour construire les capacités du gouvernement local et améliorer l'environnement législatif des autorités locales.

9. Le Turkménistan est situé dans une zone sismologique active et dans une région disposant de peu de ressources hydrauliques. Le gouvernement reconnaît la nécessité de disposer d'un plan bien élaboré pour réduire l'impact des catastrophes et limiter les risques.

10. Des réformes gouvernementales, des progrès constants en vue d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire du développement et un « espace » fiscal en augmentation pour l'investissement pour les femmes et les enfants mettent le Turkménistan dans une bonne position pour atteindre graduellement les normes internationales et harmoniser ses lois et pratiques avec les conventions internationales. Les ressources gouvernementales peuvent être de plus en plus déployées pour des réformes législatives, l'amélioration de la politique sociale et le renforcement de systèmes de prestation de services qui permettraient que les droits des enfants et des femmes soient progressivement réalisés. La disponibilité de données fiables est essentielle pour appuyer ces améliorations et atteindre les objectifs.

## **Résultats principaux et leçons tirées des coopérations précédentes, 2005-2009**

### **Principaux résultats**

11. En partenariat avec le Ministère de la santé et l'industrie médicale, des gains significatifs ont été réalisés dans le secteur de la santé, comme l'ont montré les résultats de l'Enquête à indicateurs multiples de 2006. Le ration d'immunisation est presque universel. Le système de la chaîne du froid a été amélioré en 2007 avec l'aide du gouvernement japonais et les centres de prévention et de contrôle des maladies. Avec un financement de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), une évaluation a été effectuée en 2007 qui montre que le taux de sel iodé utilisé a atteint une couverture de 86 %. En collaboration avec l'OMS, le Turkménistan a introduit la définition de la naissance vivante recommandée par l'Organisation mondiale de la santé. Ainsi est-il possible de mieux comprendre les questions qui entourent la mortalité infantile. Le gouvernement a également approuvé un nouveau Programme de maternité sans risque en 2006 et des fonds pour l'Initiative des hôpitaux amis des enfants. Plus de 85 % des bébés naissent maintenant dans l'environnement d'hôpitaux amis des enfants. En outre, le gouvernement finance complètement plusieurs autres programmes y compris ceux qui fournissent des micronutriments, l'immunisation et des remèdes essentiels pour

la Gestion intégrée des maladies des enfants. Unicef appuie le gouvernement et d'autres partenaires à ces efforts.

12. Pour améliorer l'éducation des jeunes enfants, le Turkménistan a adopté les Normes de développement et d'apprentissage de la petite enfance (ELDS) en 2008. Un groupe d'experts des Ministères de l'éducation et de la santé et de l'Industrie médicale aidé par l'UNICEF et coordonné par l'Institut de la Démocratie et des droits de l'homme prépare un plan national de mise œuvre de ces normes. Dans le cadre des efforts nationaux à grande échelle pour former tous les enseignants à des méthodes scolaires amies des enfants, environ 45 000 instituteurs – 70 % du total- ont reçu des formations sur place.

13. Le Turkménistan a atteint plusieurs étapes significatives en matière du droit des enfants grâce à l'appui appréciable de l'Union européenne (UE), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OECE), du Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme, du PNUD, du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine financé par le Japon et de l'UNICEF. Ces étapes comprennent la ratification de deux Protocoles additionnels de la Convention des droits de l'enfant. Le pays a approuvé une décision qui constitue un jalon : la Loi sur le travail des enfants en 2005 élaboré particulièrement pour mettre en œuvre de l'article 27.6 de la Loi sur les garanties des droits des enfants. La présentation par le Turkménistan de son premier rapport au Comité des droits de l'enfant en mars 2005 qui a été suivi de la réponse intérimaire au Comité élargi des observations en septembre 2007 a été un autre succès.

#### **Leçons tirées**

14. Des progrès importants ont été accomplis tant dans la couverture que dans la qualité de l'iodation universelle du sel, de la fortification de la farine et les programmes d'immunisation selon les évaluations. Ces avancées ont été possibles de 2005 à 2007 grâce à des experts internationaux qui ont travaillé en partenariat avec l'UNICEF et des responsables de haut niveau du Ministère de la santé et de l'Industrie médicale. Ce fait a été noté lors de l'examen à mi-parcours du programme de pays. Cependant, des résultats beaucoup plus importants auraient pu être atteints si le contrôle de la qualité et les systèmes d'évaluation avaient été renforcés. Garantir ce contrôle et cette évaluation sont par conséquent une priorité pour le programme actuel de pays. Il ressort également de l'examen à moyen terme que l'apport des micronutriments (y compris la farine fortifiée) et l'immunisation ont atteint un stade avancé qui permet au gouvernement de prendre le contrôle et d'éliminer graduellement les interventions. Pour le programme actuel de pays, l'addition des micronutriments et l'immunisation sont financées complètement par le gouvernement qui assure à la fois la propriété et la durabilité.

15. Un examen de l'environnement législatif pour la gouvernance locale en 2007 par un groupe d'experts nationaux et internationaux été effectué dans le cadre de l'examen à moyen terme. Cet examen a confirmé que le programme précédent de pays (2005-2009) a bien fait de mettre l'accent sur le développement des politiques et l'apport des services et l'attention particulière accordée au contrôle au niveau local des questions qui touchent les enfants et les femmes. Toutefois, il a été noté que la preuve de ce contrôle n'a pas toujours atteint les niveaux centraux et il a été recommandé que les retours en vue des réformes politiques soit renforcés. Il a été

également estimé que des synergies plus fortes avec le PNUD local bénéficieraient aux enfants. Pour ces raisons, une stratégie principale du nouveau programme de pays est de renforcer l'analyse et le suivi des systèmes au niveau local pour qu'elles fournissent le feedback pour les orientations à tous les niveaux. Le partenariat avec le PNUD devrait être renforcé dans plusieurs éléments du programme relatif de la construction des capacités locales pour améliorer la politique sociale.

16. Le programme de coopération précédent a appuyé l'éducation préscolaire sur une petite échelle. Il a été prouvé que si les enseignements préscolaires peuvent profiter aux enfants, leur qualité et l'enseignement dès le jeune âge devrait être amélioré. Le résultat a été que le gouvernement a développé l'ELDS. Une étude de ces normes en 2007 par un expert international a recommandé a) qu'une stimulation précoce, l'amélioration de l'environnement domestique et la préparation à l'école reçoivent une attention supplémentaire; b) que les normes reçoivent la priorité dans les secteurs de la santé et de l'éducation; et c) que les groupes désavantagés et vulnérables soient touchés. Le gouvernement a décidé de prendre la mise en œuvre de l'ELDS à l'échelle avec le nouveau programme de pays dont l'objectif serait d'assurer que 50 % des enfants de 4 à 7 ans fréquentent l'école maternelle qui met en œuvre l'ELDS.

## Le Programme de pays, 2010-2015

### Tableau résumé du budget

<i>Programme</i>	<i>((En milliers de dollars des États Unis))</i>		<i>Total</i>
	<i>Ressources Régulières</i>	<i>Autres ressources</i>	
Politique sociale et Promotion des droits des enfants	1 500	2 000	3 500
Renforcement des systèmes nationaux et locaux	2 700	4 980	7 680
Coûts intersectoriels	858	180	1 038
<b>Total</b>	<b>5 058</b>	<b>7 160</b>	<b>12 218</b>

### Processus de préparation

17. Un dialogue sur les directions du nouveau programme a commencé avec le gouvernement au début de 2007 dans le contexte des réformes nationales. Un cadre d'aide au développement des Nations Unies a été mis en place en 2008 avec la participation active des homologues nationaux et de l'équipe de pays des Nations Unies. Les zones suivantes de résultats ont été identifiées : a) développement durable et croissance inclusive; b) développement humain en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire du développement (avec le Groupe de travail présidé par l'UNICEF); c) démocratisation et règle du droit et d) paix et sécurité. L'UNICEF a fourni des apports substantiels pour tous les résultats espérés de l'UNDAF, notamment dans les domaines de capacité de développement et de développement de politique sociale. Des discussions intenses avec des parties prenantes principales ont validé les résultats matriciels de l'UNDAF.

18. Les réformes du gouvernement ont fourni la base principale pour les résultats attendus du programme de pays. Dans la ligne de la priorité gouvernementale de respecter les normes et les conventions internationales, le programme de pays est basé principalement sur les Observations du Comité sur les droits des enfants, les objectifs du Millénaire du développement et les buts d'*un Monde digne des enfants*. Ces réformes sont bien alignées avec les priorités nationales mises en évidence dans l'UNDAF et sont basées dans l'analyse des tendances pertinentes des buts du Millénaire du développement sur la situation des enfants et des femmes. Des consultations avec tous les principaux partenaires, y compris l'USAID, les États membres de l'UE et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ont eu lieu durant la préparation. Des discussions ont eu lieu avec les homologues principaux du gouvernement au niveau ministériel en 2008, et un examen complet a eu lieu en janvier 2009.

### **Objectifs, principaux résultats et stratégies**

19. L'objectif primordial du programme de pays est d'appuyer la réalisation progressive et durable des droits des enfants et des femmes en relation avec la Convention des droits de l'enfant, les objectifs du Millénaire du développement, *un Monde digne des enfants* et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes. Le Programme de pays facilitera la mise en œuvre du Programme national du Turkménistan pour la transformation des conditions sociales de la population des villages, les agglomérations, les villages et les districts jusqu'à 2020.

20. Le programme de pays contribuera à la réalisation des objectifs principaux d'ici 2015 : a) réduction de la mortalité des moins de 5 ans d'au moins d'un tiers, de 50 à 33 % de naissances vivantes en portant l'accent sur la santé néonatale, le soin familial et l'appui communautaire; b) réduction de l'insuffisance pondérale au moins d'un tiers, de 8 % à 5 % , grâce à de meilleures pratiques d'alimentation des enfants, l'élimination de carences en micronutriments et l'amélioration de l'appui communautaire; c) augmentation équitable des allocations budgétaires pour des plans nationaux pour l'éducation préscolaire et de base ainsi que pour la justice juvénile; d) élaboration de la protection nationale de l'enfant et les cadres de la politique de genre avec des mécanismes de mise en œuvre pour détecter, gérer, se référer et suivre des cas à d'abus, d'exploitation, de violence contre les filles et les garçons; e) s'assurer qu'au moins 50 % des enfants de 4 à 7 ans fréquentent des écoles maternelles qui mettent des enseignements préscolaires de qualité à la suite de normes ELDS préscolaires approuvées, et qu'au moins 25 % des écoles qui fournissent un enseignement de base appliquent des normes amies des écoles; et f) réduire les risque de VIH et de vulnérabilité parmi les adolescents et les femmes enceintes.

21. Dans le contexte d'un potentiel fiscal étendu pour des investissements dans les enfants ainsi que l'engagement déclaré du gouvernement de réformer le secteur social et de respecter les normes et les règles internationales, le programme de pays facilitera de plus en plus la mise en œuvre des priorités nationales en vue d'améliorer les résultats au profit des enfants. Il inclura l'appui pour la gestion des connaissances, notamment celles qui concernent les modèles de meilleures pratiques.

22. A partir d'une expérience de programme positive au niveau local, une des stratégies principale sera d'utiliser des systèmes d'analyse et des services de contrôle locaux en vue d'obtenir une assurance de qualité et de fournir des retours sur la planification et la politique à tous les niveaux. Les systèmes et l'analyse politique viseront à avancer davantage des interventions sectorielles aux interventions intégrées. Des données détaillées seront utilisées pour affiner l'attention portée sur les interventions centrales et encourager l'égalité des genres.

23. La Communication pour le Développement aura pour objectif d'accroître les niveaux de conscience des populations non seulement en ce qui concerne les droits des enfants et des femmes et les obligations des fournisseurs de services, mais également dans les pratiques de soins infantiles, le VIH-SIDA et les questions de jeunesse. À la suite des meilleures pratiques, différentes formes de médias seront utilisées pour atteindre la couverture universelle. La promotion couvrira l'augmentation et l'institutionnalisation des interventions pour améliorer l'accès à l'éducation préscolaire, aux écoles amies des enfants et les méthodes d'enseignement centrées sur les enfants, des services sensibles et amis des jeunes; et des compétences basées sur l'éducation sanitaire.

24. Les interventions des programmes conjoints des Nations Unies seront accélérées par des convergences thématiques au niveau local et central sur le VIH-SIDA, pour améliorer l'accès aux données et systèmes y compris au Turkménistan - Info, la planification au niveau local, la promotion de l'égalité des sexes et la préparation aux catastrophes.

#### **Relations aux priorités nationales et l'UNDAF**

25. Les résultats du programme de pays contribuent de manière stratégique aux priorités des réformes politiques du gouvernement actuel, en particulier le respect des normes internationales et des instruments des droits de l'homme. L'objectif général du programme de pays correspond pleinement au Programme national de transformation des conditions sociales de la population des villages, des agglomérations, des villes et des districts jusqu'en 2020. De nombreux résultats des plans de développement du gouvernement forment les bases du programme de pays : développement socioéconomique conformément aux normes mondiales; promotion des principes démocratiques de gouvernance et garantie de la suprématie de la loi; éducation gratuite et services de santé pour tous conformément à une enveloppe garantie par l'État; développement durable; ralentissement de la mortalité, non seulement de la mortalité infantile mais de la mortalité maternelle; augmentation de l'espérance de vie; droits égaux pour les femmes et protection sociale des citoyens. Les résultats de l'UNDAF en se référant au respect des droits et des libertés des peuples et de la primauté du développement des ressources humaines, tel qu'élaboré plus haut, forment la base principale du programme de pays.

26. Des stratégies spécifiques pour appuyer ces priorités et les résultats incluent celles qui sont relatives à la santé, où le point focal sera l'analyse des politiques, la garantie de qualité et l'appui au suivi de l'apport des services de la santé, particulièrement pour les soins primaires de santé; et l'accès accéléré à l'information et l'utilisation des services de santé pour consolider les gains dans le domaine de la mortalité maternelle et de la malnutrition. Pour améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, l'accent sera mis sur l'enseignement préscolaire et l'éducation de base. L'appui aux mécanismes de protection de l'enfant qui obéissent

aux normes internationales contribuera à créer un environnement protecteur pour l'enfant. Le soutien à tous les domaines de coopération sera centré sur la capacité de développement local et communautaire afin d'encourager la bonne gouvernance et la croissance inclusive.

27. Le travail continu pour anticiper les catastrophes et préparer des mesures d'urgence rejoindra l'objectif du gouvernement de répondre de manière efficace aux catastrophes naturelles et aux autres crises.

### **Relations aux priorités internationales**

28. La réalisation des objectifs du Millénaire du développement sera souligné : a) réduction de la malnutrition; b) enseignement primaire universel; c) égalité de sexes et émancipation des femmes; d) réduction de la mortalité infantile; e) amélioration de la santé maternelle; f) lutte contre le VIH-SIDA et autres maladies. En continuant à accorder la priorité à un environnement favorable à la protection de l'enfant, on protégera les enfants contre la violence, les abus, les négligences et les exploitations, dans la ligne des deux Protocoles optionnels de la Convention sur les droits de l'enfant.

29. Les objectifs d'*un Monde digne des enfants* (protéger contre les abus, l'exploitation, la violence; promouvoir des vies saines, fournir une éducation de qualité et combattre le VIH-SIDA, les priorités du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2013 et les recommandations du Comité des droits de l'enfant sont reflétés dans le modèle stratégique du programme de pays et les résultats attendus.

### **Composantes du Programme**

30. Les deux programmes principaux sont les suivants : politique sociale et promotion des droits des enfants; renforcement des systèmes locaux et nationaux. L'égalité des sexes et la communication pour le développement auront la priorité dans tous les programmes.

#### ***Politique sociale et promotion des droits de l'enfant***

31. Le Turkménistan a fait des progrès appréciables dans sa présentation des rapports et en alignant ses lois nationales sur les instruments internationaux, mais des lacunes subsistent qu'il faudra combler. Ce programme vise à renforcer les capacités des partenaires à tous les niveaux d'élaborer des politiques sociales pertinentes, de construire des capacités d'informer et d'améliorer l'environnement législatif. Les résultats espérés sont les suivants : a) l'amélioration de l'harmonisation des lois nationales avec la Convention sur les droits de l'enfant; b) l'amélioration de la prise de conscience et de la capacité des institutions étatiques de faire rapport de façon précise au Comité des droits des enfants et mettre en œuvre ses observations et ses recommandations; c) l'amélioration de la distribution des données détaillées sur le sexe aux secteurs sociaux; et d) l'acquisition de la connaissance des droits des enfants par au moins 25 % des et garçons de 6 à 16 ans. Une large part des ressources pour ces programmes sera utilisée pour fournir une assistance technique de haute qualité et des conseils politiques aux secteurs publics et privés.

32. Le secteur de **politique sociale** travaillera avec les groupes de travail sectoriels et interministériels et avec le Ministère des affaires étrangères, le PNUD et les États membres de l'UE pour déterminer les coûts des interventions pour le renforcement des systèmes au niveau local pour l'enseignement préscolaire, la protection de l'enfant, les écoles amies des enfants et la préparation aux catastrophes en tenant compte de la dimension sexuelle. Dans le même ordre d'idées, des services de connaissance et l'assistance technique seront fournis aux ministères compétents pour appuyer des plans de développement en ressources humaines à moyen terme dans des secteurs spécifiques pour améliorer les capacités de mise en œuvre des réformes.

33. Travaillant avec les Comités parlementaires, le Comité d'État pour les statistiques et le NIDHR, la composante chargée du **suivi des droits des enfants et des femmes** se focalisera sur la prise de conscience des principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes et le renforcement de la capacité des institutions des États d'utiliser de manière stratégique des données détaillées pour faire rapport et fournir des analyses aux deux Comités de ces Conventions. Les écarts législatifs seront examinés afin d'amener les lois nationales à être conformes aux Conventions internationales. En partenariat avec l'OECE, l'Office du Haut Commissaire pour les droits de l'homme, le PNUD, l'UE, le programme de pays coopérera avec le Parlement pour renforcer les capacités locales à localiser des ressources pour les enfants. Le programme de pays appuiera la création d'un système de contrôle et de suivi pour gérer les questions relatives aux enfants de manière multidisciplinaire et conforme à l'égalité de genre. Une assistance sera fournie au Comité d'État pour les statistiques en partenariat avec les agences des Nations Unies pour construire les capacités de conduire des études sur les ménages et un recensement national en 2012. En partenariat avec l'UNESCO, le rapport relatif à L'enseignement pour tous sera amélioré.

34. La **communication pour le développement** devra particulièrement mettre l'accent sur les activités en vue de promouvoir un niveau croissant de prise de conscience parmi les enfants et les législateurs sur les droits des femmes et des enfants (jusqu'à 25 %) les concepts d'aptitude à la vie, VIH-SIDA parmi les adolescents (jusqu'à 30 %), les questions de sexe et la préparation aux catastrophes par une large stratégie de communication prévoyant une couverture nationale. De nouveaux partenariats avec les médias et autres vecteurs seront explorés. Des études de pré et de post-intervention seront menées pour garantir que le changement sera mesuré sur une base plus rigoureuse.

35. Les ressources ordinaires seront utilisées en premier lieu pour le développement des politiques et pour répondre aux lacunes législatives. D'autres ressources seront principalement affectées à la communication concernant le changement de comportement.

#### ***Renforcement des systèmes locaux et nationaux***

36. Le programme de réforme gouvernementale a mis en évidence la nécessité d'accorder l'attention à l'assurance de qualité et au renforcement des systèmes de services sociaux. Ce programme qui met ensemble les autorités locales et le PNUD vise à mettre en œuvre des interventions de renforcement des capacités, notamment dans les domaines de la planification, du contrôle et de la coordination du

développement du secteur social. Des données seront utilisées pour élaborer des interventions ciblées au niveau des velayat pour répondre aux situations régionales.

37. En partenariat avec le Ministère de la santé et de l'industrie médicale, les **politiques de santé, les systèmes et la composante de survie** continueront de consolider les progrès accomplis en matière de santé infantile en se focalisant davantage sur la santé néonatale. En ciblant mieux les ressources, les soins familiaux et l'appui communautaire pour les nouveau-nés seront améliorés afin d'assurer qu'au moins 30 % des familles et des donateurs de soins peuvent apporter des soins réguliers aux bébés (de 0 à 3 ans), sont au fait des pratiques et ont des compétences de vie. Des soins et la nutrition en ce qui concerne la mère et les enfants seront intégrés dans des schémas de préparation à l'urgence nationale. Les connaissances et les compétences des travailleurs de santé dans des pratiques néonatales efficaces de survie des enfants devront être pris en considération.

38. Au niveau politique, le développement d'une politique et d'une stratégie de santé préventive et de nutrition sera poursuivie. Le ratio de l'allaitement exclusif au sein devra passer de 11 à 33 % pour contribuer à réduire le déséquilibre pondéral de 8 à 5 %. L'attention sera accordée au renforcement de la capacité du gouvernement à surveiller et à évaluer, à la garantie de qualité de l'immunisation, à la fortification de la farine, aux programmes de iodation du sel pour appuyer la durabilité et maintenir une couverture universelle. L'élimination de la carence en vitamine A sera encouragée par un programme de supplément nutritionnel pour atteindre la couverture universelle d'ici à 2011. L'appui sera également apporté à la préparation et à l'adoption d'un plan pour mettre en œuvre un code national sur les substituts de l'allaitement au sein. L'application effective du code national de conduite sera encouragée par le développement d'une stratégie de communication et l'établissement d'un système de surveillance. Un plan quinquennal sera mis en place pour des achats de micronutriments qui seront financés par le gouvernement. Les partenaires de ce plan incluent l'OMS, l'USAID, l'Union européenne, le Centre de la Prévention et du Contrôle des maladies et le gouvernement du Japon.

39. La **composante préscolaire et d'enseignement de base** continuera à apporter une assistance technique pour appuyer la réforme de l'éducation en insistant sur les principes amis des enfants et des méthodes d'enseignement et d'apprentissage amis des enfants, avec pour objectif que tous les enseignants du pays connaissent au moins 25 % de ces méthodes scolaires ainsi que les normes nouvelles et améliorées des écoles amis des enfants. Une assistance sera développée pour renforcer l'enseignement préscolaire à l'intention d'au moins 50 % des enfants de 4 à 7 ans qui fréquentent les écoles maternelles qui mettent en œuvre l'ELDS. L'UNICEF fournira l'assistance technique en vue de l'intégration des droits des enfants dans le programme d'éducation de base. L'Union européenne, l'ambassade du Royaume Uni et d'autres donateurs bilatéraux seront les partenaires internationaux principaux.

40. La composante **protection des enfants** appuiera le gouvernement dans les domaines suivants : renforcement de la connaissance nationale de toutes les formes d'abus, d'exploitation et de violence afin d'identifier les domaines spécifiques de la protection des enfants qui ont besoin d'être examinés en mettant en évidence les écarts dans la fourniture des services et en améliorant la capacité de planification grâce au renforcement de la collecte des données, le contrôle et l'impact des évaluations; et en encourageant l'utilisation au maximum des données relatives au sexe et l'information pour la promotion, la prise de conscience, le développement de

la politique nationale et les programmes d'interventions. Deux des principaux résultats espérés seront : faire en sorte que des données de base détaillées soient disponibles sur des indicateurs clés de protection des enfants et, faire coïncider les instruments de la justice juvénile avec les normes internationales. En partenariat avec l'OSCE, le PNUD, le Bureau du Coordonnateur pour les droits de l'homme et les membres de l'UE, l'UNICEF travaillera avec le NIDHR pour développer la capacité locale à fournir des modèles de réhabilitation communautaire réelle pour les jeunes délinquants et les enfants qui risquent de se retrouver en conflit avec la loi. Une nouvelle approche des questions du travail des enfants portera sur la promotion de l'enseignement professionnel pour les jeunes et la surveillance du travail des enfants. L'UNICEF explorera avec le NIDHR la possibilité de travailler sur l'orientation des jeunes et la question des handicaps conformément à la demande du gouvernement.

41. Les indicateurs actuels montrent la nécessité d'améliorer les connaissances et de changer d'attitude pour prévenir le VIH-SIDA. La composante VIH-SIDA accordera la priorité au renforcement des capacités et des systèmes institutionnels en tenant compte de la difficulté concernant les changements d'attitudes. L'UNICEF travaillera étroitement avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH-SIDA et le Ministère de la santé et de l'Industrie médicale pour arriver à deux résultats principaux : a) au moins 30 % des adolescents (10 à 18 ans) scolarisés ou non, disposent d'informations correctes et les compétences appropriées ainsi que de services pour leur permettre de réduire le risque et la vulnérabilité au VIH.; et b) au moins 70 % des centres de maternité devront intégrer la prévention de la transmission du VIH dans les soins prénataux. Le Plan national du SIDA sera amélioré et sa mise en œuvre surveillée. L'UNICEF travaillera étroitement avec l'Office des Nations Unies de contrôle des stupéfiants pour faire face aux questions que pose l'abus des drogues.

42. Des ressources ordinaires et autres ressources seront utilisées pour des interventions qui contribueront directement au renforcement des systèmes et à la fourniture de services de connaissance.

43. Les **coûts intersectoriels** couvriront les dépenses du personnel et la fourniture de services transversaux pour les aménagements, le transport et l'équipement des technologies de l'information.

### **Principaux partenariats**

44. Chacune des composantes du Programme maintiendra des partenariats énergiques avec des secteurs clés des ministères et des partenaires des Nations Unies en tirant profit de partenariats déjà établis.

45. Les partenaires importants incluent le Ministère des affaires étrangères, le Parlement, le NIDHR, le Comité d'État pour les statistiques, le Ministère des finances, l'Institut pour la planification stratégique, le Ministère de la santé et de l'industrie médicale, le Centre d'information sanitaire, le Ministère de l'éducation, le Haut Conseil pour la science et la technologie ainsi que les institutions *velayat* et *gengeshi*. Les Forums technique et ministériel des pays de l'Asie centrale sur la santé maternelle et infantile, l'éducation et la Protection des enfants continuera à être une Plateforme pour des échanges d'information et de partage de compétence sur les questions relatives aux femmes et aux enfants. Les partenaires internationaux importants incluront l'UE, l'USAID, l'Ambassade du Royaume-Uni et le

gouvernement du Japon ainsi que la famille des Nations Unies, notamment l'ONUSIDA, le PNUD, le FNUAP, l'Office des Nations Unies pour le contrôle des stupéfiants, l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour le développement des femmes et le Centre régional des Nations Unies pour la Diplomatie préventive en Asie centrale.

### **Contrôle, évaluation et gestion de programme**

46. Le Ministère des affaires étrangères coordonnera le programme de pays. La mise en œuvre et la gestion seront effectuées par les ministères et les départements pertinents. Les résultats régionaux seront atteints en coopération avec les administrations des *velayat* et des *gengeshi*. Les plans de travaux annuels pour chaque composante du programme feront l'objet d'examens annuels qui s'intégreront dans des examens nationaux et de l'UNDAF. Une approche harmonisée pour le transfert d'espèces sera adoptée par l'équipe de pays des Nations Unies.

47. Le développement du système d'information du Turkménistan servira à analyser les questions relatives au genre ainsi qu'à faire des rapports sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire du développement et les priorités nationales. Des enquêtes spécifiques seront menées pour évaluer l'impact des campagnes de prise de conscience et formuler à nouveau des stratégies de communication. Des visites communes aux *velayats* seront menées avec des homologues des gouvernements, des donateurs et des partenaires des Nations Unies pour détecter des progrès dans la mise en œuvre des programmes. Une évaluation de l'ELDS et des écoles amies des enfants sera effectuée pour appuyer les progrès au niveau national. En collaboration étroite avec le gouvernement, des études, des recherches et des évaluations seront partagées avec des partenaires en vue d'une utilisation efficace. Le programme de pays continuera de demander un meilleur accès à des données détaillées sur les secteurs sociaux qui coïncideraient avec l'examen à mi-parcours de l'UNICEF et l'évaluation finale de l'atteinte des objectifs du Millénaire par le Turkménistan.

48. Les principaux indicateurs pour détecter le progrès sont : a) pourcentage des enseignants et des écoles qui mettent en œuvre des normes amies des enfants; b) pourcentage des filles et des garçons (de 4 à 7 ans) qui fréquentent des écoles maternelles; c) pourcentage des familles qui pratiquent la gestion à la maison des diarrhées; d) le taux exclusif de l'allaitement au sein, e) pourcentage de garçons et de filles âgées de 10 à 18 ans avec une connaissance générale précise du VIH-SIDA; f) pourcentage des maternités qui appliquent les protocoles pour la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant; g) cadre de politique de protection nationale de l'enfant approuvé et mis en œuvre; h) lois nationales amendées pour être harmonisées avec la Convention des droits de l'enfant et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; i) soumission à point nommé des rapports au Comité sur ces deux Conventions; j) disponibilité des plans de couverture nationale de genre pour l'éducation préscolaire, les écoles amies des enfants et la justice juvénile; k) plan de la gestion de catastrophes nationales déjà prêts et pleinement financés à partir des ressources des États; et l) pourcentage d'enfants et de législateurs au courant des droits des enfants.

49. La mobilisation de données importantes pour chaque composante des programmes sera consolidée dans un plan intégré de suivi et d'évaluation relié à l'UNDAF.

---